

S.A.G.E

Le Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux du
bassin versant du Verdon

Décembre 2012

Le projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin versant du Verdon a été validé par la Commission Locale de l'Eau, instance comprenant des représentants des collectivités, des usagers de l'eau et des services de l'Etat, le 13 septembre 2012. Il est actuellement soumis pour avis aux différentes assemblées concernées (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, syndicats intercommunaux en charge de l'eau, de l'assainissement ou de l'entretien des cours d'eau, parcs naturels régionaux et parc national, conseils généraux, conseil régional ...).

Ce document a pour objet d'aider à mieux comprendre le contenu et la portée de ce projet, d'apporter des réponses aux questions que peuvent se poser les élus.



A travers quelques exemples et le témoignage d'élus du territoire du bassin versant du Verdon, des réponses sont apportées à ces interrogations :

Pourquoi valider le SAGE ?

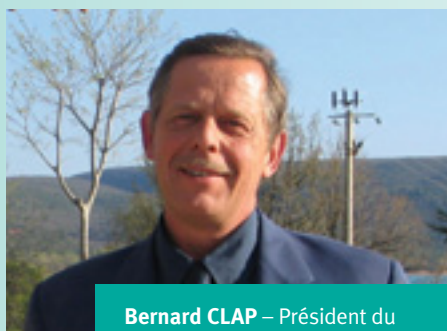
Qu'est-ce-que le SAGE ?

**Est-ce une réglementation
supplémentaire ?**

Combien ça va coûter ?

**Qu'est-ce-que ça change pour
les communes ? Pour les particuliers ?**

« Pourquoi je vous encourage à valider le SAGE ? »



Bernard CLAP – Président du Parc naturel régional du Verdon

« Nous sommes dans une période cruciale pour l'avenir de notre territoire, et c'est sans hésitation que je vous propose la validation du SAGE. Trois bonnes raisons m'y conduisent :

■ Nous savons aujourd'hui que **les rivières se moquent des limites administratives** et que pour gérer correctement les questions d'entretien des rives, de prévention des inondations, de préservation de la qualité des eaux, **nous devons intervenir sur l'ensemble du bassin versant**. Or seul le SAGE permet cette intervention coordonnée : il fixe les règles que nous avons définies ensemble, le Contrat Rivière mobilise les moyens et le Syndicat mixte permet, et per-



mettra davantage une fois élargi, de faire jouer la solidarité amont-aval et aval-amont. Il faut nous entendre et **ne pas privilégier un usage ou une partie du territoire au détriment des autres**.

■ **L'eau c'est notre capital** : elle est la base de la vie, elle permet les activités économiques (agricoles, touristiques, de loisirs...), elle permet le développement de notre territoire, **elle doit rester accessible à tous, elle doit rester de bonne qualité** y compris pour ne pas faire peser les coûts d'éventuelles pénuries ou pollutions aux uns plus qu'aux autres : c'est une question de justice ! Nous avons le devoir, **la responsabilité de la gérer, de la partager équitablement**. Le SAGE c'est aussi un acte politique fort, celui de se donner une **ambition** pour notre ressource en eau ! Evidemment cela a un coût parfois difficile à supporter pour les collectivités en cette période de crise ! Il nous faut **mutualiser, partager** le coût, y compris avec les principaux usagers que sont EDF et la SCP. Nous pourrions aussi trouver des **ressources nouvelles** qui allègeront les coûts pour le territoire (exemple de la convention de **partenariat** avec la SCP qui permet la prise en charge par les usagers aval de 300 000 euros annuels de l'autofinancement des communes). Cependant il faut se méfier des **fausses économies**. Les investissements que nous ne ferons pas aujourd'hui seront à la charge des générations futures.

■ Le SAGE c'est pour les territoires du Verdon, qui ont longtemps subi les décisions « extérieures », la possibilité de « prendre la main » sur les décisions qui préparent leur avenir : en effet en nous regroupant autour d'un **projet commun** et dans une structure commune nous **pèserons davantage sur les décisions** et nous **ferons valoir nos intérêts**, nos besoins au niveau régional et national. Se priver du SAGE c'est laisser le centre de décision glisser vers la Durance, c'est se priver d'un porte-voix pour être mieux entendus dans un contexte où les enjeux autour de l'eau seront de plus en plus forts. »

« Le SAGE c'est apprendre à se respecter et à travailler ensemble »

Aujourd'hui il est impossible de gérer la ressource en eau chacun dans son coin..., et il est nécessaire de se mettre autour d'une table pour **se mettre d'accord sur des objectifs à atteindre et des règles de gestion. Le SAGE est le document qui formalise, qui contient ces règles**. Il est construit et il vit grâce au regroupement des acteurs concernés par l'eau au sein d'une instance appelée la Commission Locale de l'Eau (CLE). Dans le cadre de cette instance,

ces acteurs sont amenés à coopérer pour trouver ensemble des solutions mutuellement acceptables.

Cette démarche de concertation nécessite du temps, elle est longue, mais s'est déjà traduite par des actions très concrètes dans le cadre du contrat rivière Verdon, telles que les nouvelles stations d'épuration, l'augmentation des débits relâchés dans la rivière par les barrages EDF, ou l'entretien de la végétation des bords de rivière...



Jacques ESPITALIER, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE), instance chargée d'élaborer le SAGE



« Il s'agit de rendre au Verdon un peu de la richesse qu'il nous apporte. Il irrigue un vaste territoire de 69 communes, il y amène la vie depuis des siècles et maintenant grâce à son aménagement (5 barrages) il fait profiter de ses bienfaits une grande partie de la région. Les objectifs du SAGE doivent donc être à la hauteur. Nous nous devons d'être ambitieux tant en terme de **partage équitable de l'eau entre les différents usages** qu'en terme de **qualité, de préservation de la rivière et des espèces qui lui sont liées**. Il en va aussi des

enjeux de **santé publique** de demain.

Je remercie tous ceux qui ont travaillé depuis plus de dix ans pour aboutir à ces accords (élus, représentants des usagers, services de l'Etat.) Cela n'a pas toujours été facile, mais **les différents acteurs ont appris à se respecter et à travailler ensemble**, même si nous n'avons pas les mêmes besoins ou les mêmes visions. Depuis la première réunion de la CLE, un long chemin a été parcouru et **les rapports, parfois tendus ou conflictuels à l'époque, se sont apaisés.** »

« Le SAGE c'est penser à nos enfants en leur préservant l'accès à une eau de qualité et partagée équitablement entre tous les usagers »

Jean-Pierre HERRIOU, conseiller municipal à Moissac Bellevue, Président de la commission « eau » du Parc du Verdon et du Comité de rivière Verdon, chargé de piloter le Contrat de rivière Verdon.



« Le SAGE du Verdon a fait l'objet de longues réflexions, menées sous la houlette du Parc naturel régional du Verdon, associant les élus, les représentants des usagers et les services techniques de l'Etat, de la Région et des Départements concernés.

Cinq enjeux majeurs constituent les axes de réflexion développés depuis le lancement du S.A.G.E et la mise en place de la CLE en 2003. Ces cinq enjeux visent à une **gestion équitable de la ressource en eau pour concilier les différents usages**, à maintenir une haute qualité de l'eau et à **préserver le patrimoine naturel exceptionnel mais fragile**.

Un programme d'actions et de suivis ambitieux a été acté par la C.L.E. le 13 septembre 2012, il constitue un **cadre solide pour affronter l'avenir dans un contexte climatique qui sera caractérisé par des sécheresses fortes et des phénomènes climatiques plus accentués. L'eau du Verdon constitue pour les communes situées dans le bassin versant du Verdon un bien durable qu'il faut savoir gérer et protéger pour les futures générations.** »

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU A VALIDÉ 5 ENJEUX À TRAITER PAR LE SAGE VERDON :

- Le bon fonctionnement des cours d'eau.
- La préservation du patrimoine naturel lié à l'eau.
- La gestion équilibrée et durable de la ressource.
- La préservation de la qualité des eaux.
- La conciliation des usages et la préservation des milieux.

« Le SAGE permet d'asseoir les projets locaux sur un socle administratif plus stable »

Le SAGE permet de concilier **une problématique de protection de la ressource et des milieux avec une problématique de développement local**. Pour le bassin du Verdon, il s'agit de préserver un patrimoine exceptionnel représentant un atout touristique considérable : sur ce bassin, la préservation de la qualité des eaux, support de nombreuses activités touristiques, est un enjeu fort.

La démarche SAGE permet d'**être plus forts pour défendre notre territoire**, grâce à la mise en place d'une instance officielle de concertation et de négociation, qui permet des rapports de force plus favorables, et la création d'un climat de confiance.

Le SAGE permet de mieux gérer l'eau tous ensemble en se mettant d'accord sur des objectifs communs, d'avoir un document de référence sur le quel on peut s'appuyer, que l'on peut faire évoluer.



Charles-Antoine MORDELET, Maire d'Aiguines et Président de la commission « tourisme durable » du Parc du Verdon

« Le SAGE du Verdon est aujourd'hui approuvé par la Commission Locale de l'Eau, et soumis à l'avis des assemblées. Il faut s'en réjouir car les communes disposent là d'un outil particulièrement efficace pour la mise en place de leurs projets. L'application de ce document permettra, pour l'avenir, d'asseoir les projets touristiques sur un socle administratif stable prenant en compte tous les éléments d'une politique de développement durable et maîtrisé. »

L'AUGMENTATION DES DÉBITS RÉSERVÉS

Le 14 février 2008, la CLE prenait la décision d'augmenter les débits réservés (débit minimum qu'un barrage doit laisser passer en permanence) à l'aval des barrages de Chaudanne et de Gréoux-Bains. Obtenir que l'ensemble des acteurs concernés définisse une solution consensuelle n'était pas évident. Il s'agissait de concilier des enjeux parfois contradictoires : la production hydroélectrique, l'alimentation en eau de la région,

les activités économiques liées à l'eau sur la rivière et sur les lacs, le bon fonctionnement des milieux aquatiques. La CLE et le Parc se sont attachés à prendre en compte les aspects socio-économiques, conformément à la Charte du Parc.

Cette augmentation de l'eau relâchée par les barrages contribuera grandement à l'amélioration des milieux aquatiques et la préservation des espèces qui vivent dans le Verdon. Elle est effective depuis le printemps 2011.



Raymonde CARLETTI, Maire de La Martre et Conseillère générale du Var

« Le SAGE permet de coordonner les travaux d'entretien et d'éviter des dégâts importants lors des crues »

« Les plans de restauration et d'entretien des rivières, qui se sont mis en place dans le cadre du SAGE, sont très importants. Grâce à ces travaux, des dégâts importants lors des crues sont évités : inondations, érosions des berges. Ces programmes doivent donc absolument être pérennisés, comme le demande le SAGE.

Sur le bassin de l'Artuby, le SAGE a également permis de réunir tous les acteurs, usagers et services de l'Etat, pour

réfléchir à un partage de la ressource permettant de concilier les besoins des usages (eau potable, agriculture, tourisme), et la préservation des milieux. Sur ce bassin, en s'organisant mieux, en favorisant les économies d'eau, il est possible de répondre aux besoins sans avoir recours à des investissements lourds. »

L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Un plan de restauration et d'entretien de la ripisylve (végétation des bords de cours d'eau) a été élaboré sur l'ensemble du bassin versant du Verdon dans le cadre des études préalables au SAGE. Il a pour objectifs de maîtriser la végétation afin de diminuer les risques d'inondation, de limiter les érosions de berges et de valoriser l'aspect paysager. Pour mettre en œuvre les travaux, il était nécessaire d'obtenir un arrêté inter-préfectoral de déclaration d'intérêt général autorisant leur réalisation. Le Parc a également conduit un travail d'animation afin de définir l'organisation nécessaire à la mise en œuvre des travaux. Il a été décidé que quatre maîtres d'ouvrages les porteraient, le Colostre étant géré par le Conseil général :

- le SIVU d'entretien des berges du Verdon pour le haut et le moyen Verdon (Allos à Sainte-Croix)
- le Syndicat intercommunal des 3 Vallées pour la partie Alpes-Maritimes du bassin versant
- la Communauté de Communes Artuby Verdon pour les bassins Artuby-Jabron
- le Parc naturel régional du Verdon pour le bas Verdon (aval du barrage de Gréoux)

Ce sont donc environ 150 km de cours d'eau qui sont entretenus chaque année, le technicien rivière du Parc naturel régional du Verdon assurant un accompagnement technique (définition, programmation et suivi des travaux) et pour la recherche des financements.



« On ne fait pas un SAGE contre un acteur ou un usage : il s'agit de définir les conditions dans lesquelles il peut cohabiter avec les autres usages »



Michel LANTELME, maire d'Allos et Président de la Communauté de Communes du Haut Verdon Val d'Allos

« Certains acteurs ou usagers sont parfois au centre de tensions concernant la gestion de la ressource en eau, et peuvent être perçus comme des cibles. Mais on **ne fait pas un SAGE contre un acteur ou un usage** : il s'agit de définir les conditions dans lesquelles il peut cohabiter avec les autres usages.

Situés aux sources du Verdon en tête du bassin versant, nous avons jusque là tendance à considérer l'eau comme ressource naturelle inépuisable pour la Commune d'Allos. Force est de constater que **la gestion de la ressource et de son utilisation devient aujourd'hui un enjeu primordial en terme de développement durable, tant au niveau économique que touristique.**

Sur la vallée du haut Verdon, l'intérêt a été de mettre tout le monde autour de la table, y compris les services de l'Etat, pour apaiser les tensions autour du partage de l'eau, et prendre en compte les besoins indispensables à l'économie de nos stations et de la vallée du Haut Verdon. Une étude vient d'être lancée, portée par la commune d'Allos, afin de définir une gestion équilibrée de la ressource, prenant en compte les besoins des usages socio-économiques, ainsi que ceux des milieux aquatiques. »

« EST-CE UNE RÉGLEMENTATION SUPPLÉMENTAIRE ? »

Le SAGE est un accord local qui s'inscrit dans le respect de la loi sur l'eau et des règlements en vigueur. Il ne crée pas forcément de règles supplémentaires, mais définit la manière dont elles peuvent être mises en place localement (un peu comme un document d'urbanisme précise les objectifs d'une commune (PAGD) et la manière de les réaliser (zonage et règlement) dans le respect des lois d'urbanisme).

Sur certains sujets, la CLE peut décider de règles allant au-delà de la réglementation, afin de répondre à des enjeux

forts du territoire. Mais aller au-delà de la réglementation n'est pas une obligation : régler des conflits d'usage, organiser l'application des textes en vigueur, mettre en cohérence les politiques publiques, sont déjà des objectifs ambitieux.

Une fois adoptés par tous, les objectifs et les mesures du SAGE s'appliquent aux administrations et aux projets liés à la loi sur l'eau.

Le SAGE c'est un facilitateur : la mise en œuvre du SAGE permet de mobiliser des moyens humains et financiers qui permettent d'accompagner les projets, de faciliter le respect des réglementations existantes.



Serge PRATO, Maire de Saint-André-les-Alpes et Président de la Communauté de Communes du Moyen Verdon

« Le SAGE fixe des principes de gestion de la cote des retenues de Castillon et Sainte-Croix, et donc officialise les objectifs de cote touristique. »



« L'aménagement hydroélectrique du Verdon a été un support privilégié du développement touristique, notamment à travers la création des plans d'eau. Toutefois les usages touristiques n'étaient pas prévus au départ dans le cahier des charges du gestionnaire EDF : la gestion réalisée par EDF est une gestion multi usages, les usages touristiques sont pris en compte dans la mesure du possible, les usages prioritaires étant l'hydroélectricité et la satisfaction des droits d'eau.

Une baisse du niveau des lacs en été pourrait entraîner des nuisances paysagères importantes, mais surtout aurait un impact fort sur l'activité économique saisonnière en gênant le fonctionnement de certaines bases nautiques. EDF se fixe donc comme objectif un remplissage des retenues compatible avec les activités touristiques en période estivale.

Dans le cadre du SAGE, la réflexion sur les cotes optimum touristiques se sont poursuivies, et des avancées sur une meilleure prise en compte des usages touristiques des retenues ont été réalisées : le SAGE fixe des principes de gestion de la cote des retenues de Castillon et Sainte-Croix, et donc officialise les objectifs de cote touristique. »

« Le SAGE permet de définir en concertation un partage de la ressource entre les usages »



Claude CHEILAN, Maire de Vinon-sur-Verdon et Vice-président de la chambre d'agriculture du Var

« En Provence, le Verdon est une chance inouïe, de par sa bonne qualité, et ses débits réguliers alimentés par le haut bassin.

Les usages « eau potable » sont bien sûr très importants. Le Var est la seconde destination touristique française, et cela ne serait pas possible sans le Verdon. Mais pour l'agriculture aussi l'eau est vitale, et le poids de l'irrigation va être de plus en plus important dans le contexte du changement climatique : il s'agit de sécuriser les productions, d'améliorer leur qualité, grâce à l'eau. La question va devenir cruciale pour les territoires non sécurisés par les réseaux d'irrigation.

Le SAGE permet de définir en concertation un partage de la ressource entre les usages : il ne rajoute pas de contraintes par rapport aux directives européennes, qui lui sont supérieures. Mais il permet de préserver et gérer au mieux la ressource : **la population va augmenter, des risques de pollution existent, il faut rester vigilants.**

Sur le partage de la ressource et la priorité donnée aux usages, des choses restent à faire : en cas de crise sécheresse, si l'usage « eau potable » est bien sûr prioritaire, ce terme inclut actuellement des usages qui n'ont rien à voir avec les besoins vitaux. Certains de ces usages (arrosage pelouses, lavage véhicules, remplissage piscines...) sont secondaires par rapport aux besoins agricoles, vitaux pour les productions. **Il ne faut pas assimiler l'usage eau potable avec l'ensemble des usages effectués grâce au réseau public : il s'agit aussi d'une question de civisme...**

Le SAGE permet aux différents acteurs, grâce à une instance de concertation, la CLE, de dépasser leurs préoccupations respectives (tourisme, environnement, agriculture ...), de s'ouvrir aux autres préoccupations, et de trouver ce qui les rassemble plutôt que ce qui les divise. »

DES OBJECTIFS AMBITIEUX DE QUALITÉ DES EAUX

Le SAGE fixe les objectifs de qualité des eaux superficielles, pour tous les cours d'eau du bassin versant du Verdon. La qualité actuelle des eaux sur le bassin versant est globalement bonne à très bonne, il est important de la préserver, l'enjeu est fort, la CLE a donc été ambitieuse sur ce sujet, en allant au-delà de la réglementation sur certains paramètres. Par exemple, le SAGE fixe

des objectifs de qualité sanitaire des eaux sur les tronçons de cours d'eau où existent des usages de loisir, ou demande le traitement du phosphore sur certaines stations pour limiter la prolifération des herbiers dans les retenues. La bonne qualité des eaux permettra la préservation des milieux, la pérennité des usages, et sera valorisante pour l'image du Verdon.

Combien ça va coûter ?

L'ensemble de la politique de l'eau préconisée par le SAGE pour tout le bassin du Verdon (69 communes), pour les 10 à 15 ans à venir, y compris les actions inscrites au Contrat de rivière en cours et d'autres actions qui auraient également pu se faire « sans SAGE », est estimée entre 51 et 87 millions d'euros, soit un coût moyen de 69 M€ (soit environ 7 M€/an pour l'ensemble du bassin) (plus ou moins 26% d'incertitude). Cela peut paraître très important, mais pour donner un ordre d'idée, il faut savoir que le programme d'actions en cours sur le bassin versant du Verdon dans le cadre du contrat rivière a un coût de 42 millions d'euros sur 7 ans (2008-2014).

LE FINANCEMENT DES STATIONS D'ÉPURATION

La Société du Canal de Provence est liée au territoire du Verdon puisqu'elle alimente la région en eau potable, industrielle et d'irrigation avec l'eau du Verdon. Dans le cadre de la convention signée avec le Parc en 2008, la SCP participe financièrement à l'amélioration de l'assainissement collectif : elle apporte une partie de l'autofinancement à la charge des communes. Depuis la signature, les stations d'épuration de Montagnac, La Martre au Plan d'Anelle, Esparron-de-Verdon, Régusse, Les-Salles-sur-Verdon, Quinson ont ainsi bénéficié d'un soutien financier de la SCP. D'autres vont suivre : Aups, Vinon-sur-Verdon, Bauduen, Allemagne-en-Provence, Saint-Julien-le-Montagnier, Trigance, Le Bourguet ... C'est ainsi 300 000 € que la SCP consacre annuellement à la préservation de la qualité de l'eau du Verdon.

Une grande partie des actions préconisées se seraient faites sans le SAGE (obligations réglementaires, actions inscrites au contrat rivière, poursuite d'actions en cours...).

Une estimation du « surcoût » du SAGE a donc été réalisée : chiffrage des actions dont on fait l'hypothèse qu'elles n'auraient pas été faites sans le SAGE. Au total, les « surcoûts » du SAGE sont estimés entre 8,8 et 12,1 M€ (10,4 M€ en moyenne, dont 4,6 M supporté par EDF, et 1 M€ par le Parc), soit entre 14 et 17% de l'ensemble des actions chiffrées. Pour les communes ou leurs groupements, ces surcoûts correspondent à des coûts de mise en conformité de l'assainissement, de mise en conformité des PLU, à des études-suivis hydromorphologiques et des ressources en eau.

Ainsi, le « poids du SAGE » au sens strict restant à payer par les communes ou leurs groupements en tenant compte des financements envisageables apparaît, au final, relativement réduit : 1,7 à 2,5 millions d'euros sur 10 ans pour les 69 communes du bassin.



Les communes du territoire sont dans une situation où la majorité d'entre elles devraient pouvoir soutenir les investissements répondant aux objectifs du SAGE sans grandes difficultés. En revanche, un quart d'entre elles pourraient avoir des difficultés, cumulant des difficultés de trésorerie disponible avec un coût disproportionné des actions (protection contre les crues, assainissement et réseau d'eau potable) par rapport à leur richesse effective. Les pistes de réflexion permettant de réduire l'incapacité des communes à mettre en œuvre toutes les actions de la politique de l'eau définie par le SAGE ou par la réglementation seront examinées : priorisation et programmation des actions,

Qu'est-ce que ça change pour les communes ? Pour les particuliers ?



clef de répartition permettant de soulager ces communes lors de leur regroupement, priorités de financement dans le cadre de partenariats techniques et financiers, mise en adéquation de la tarification de l'eau avec les besoins en investissements et les coûts des services, augmentation des prélèvements pour dégager des ressources financières ...

En revanche, l'existence d'un SAGE et d'un contrat rivière sur un bassin versant facilite l'accès aux financements publics et permet aux financeurs d'avoir une visibilité des financements nécessaires.

À travers le SAGE, les communes ont certains engagements : mise en compatibilité des PLU (prise en compte des zones humides, des zones inondables...), réalisation de schémas directeurs eau potable, amélioration des rendements de réseaux eaux usées, travaux de protection contre les inondations... Les préconisations du SAGE n'ont pas toutes la même portée juridique : certaines sont de simples recommandations sans portée juridique, d'autres nécessitent une mise en compatibilité. Seule la mise en compatibilité des documents d'urbanisme est, si nécessaire, obligatoire. Par contre les nouveaux projets soumis à la loi sur l'eau doivent respecter les règles définies par le SAGE.

Les communes, grâce à l'existence des démarches globales de gestion SAGE et Contrat rivière, bénéficient par contre de certains avantages : accompagnement technique des projets et appui à la recherche de financement.

Les particuliers ne sont pas touchés directement. Le SAGE s'applique au travers des décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, ils peuvent donc être touchés au travers d'un projet soumis à la loi sur l'eau.



POUR EN SAVOIR PLUS :

Le projet de SAGE validé par la CLE a été envoyé en version numérique à chaque commune ou intercommunalité concernée.

Il est également disponible sur l'Intranet du PNR Verdon :

<http://intranet.parcduverdon.fr/>
(aller dans « Le SAGE » : « Les docs du SAGE validés par la CLE ») -

Login : delegue - Mot de passe : delegue

Mais chacun a sa part à apporter pour la mise en œuvre du SAGE et la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, les gestes de chaque citoyen comptent : réaliser des économies d'eau, limiter le gaspillage, limiter l'usage des pesticides ... Des actions de sensibilisation seront d'ailleurs mises en œuvre.

Le prix de l'eau doit être adapté à la qualité du service, il doit permettre de garantir la performance des services d'eau et d'assainissement, c'est-à-dire qu'il doit permettre l'entretien du patrimoine (réseaux, stations d'épuration... : travaux de réparation ou d'amélioration) et son amortissement (prévoir le renouvellement des installations). Sur certaines communes, une mise en adéquation du prix de l'eau serait donc nécessaire, ce qui s'inscrit dans l'évolution des politiques publiques au niveau national. Une réflexion sur la solidarité avec les plus petites communes du territoire doit se poursuivre pour favoriser la mise en œuvre des nouvelles réglementations sur l'eau.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE VERDON

Maison du Parc – Domaine de Valx
04360 MOUSTIERS-SAINTE-MARIE

Contacts :

M. Jacques ESPITALIER,

Président de la CLE

Mme Corinne GUIN,
animatrice du SAGE

Tél. 04-92-74-68-00

info@parcduverdon.fr

